

Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025

Le vendredi 11 avril 2025 à 18h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 7 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de DENNY Eric.

Secrétaire de la séance : GRAFF Aurélie

Présents : DENNY Eric, GRAFF Aurélie, GUIOT Marie-Pierre, GUERIN Stéphane, HEMERY Christelle, HEIDINGER Hervé, KELLE Michaël, TONEGUTTI Reine, FONTINHA Daniel

Absents excusés : LIGER Nicolas représenté par GUERIN Stéphane, VALLET Grégoire représenté par DENNY Eric

Absents non excusés : MAIRE Christophe, VENNEMANN Pascal

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la précédente réunion du Conseil Municipal
- Approbation du rapport sur l'eau 2024
- Demande de subvention à la Région Grand Est pour l'achat d'équipements pour la salle communale
- Demande de subvention AMISSUR pour des travaux de sécurité routière
- Attribution de subventions aux associations
- Modification de la délibération n° 2024_DE_04 portant sur la location du cabinet médical
- Acquisition de l'immeuble situé 58, rue des Halles
- Vote des taux des impôts directs locaux 2025
- Vote du budget annexe boulangerie 2025
- Vote du budget principal 2025
- Divers

Délibérations du conseil

2025_DE_11 **Objet : Approbation du rapport sur l'eau 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au Maire de présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le fonctionnement du service public de l'eau.

Le Maire donne lecture du rapport établi pour l'année 2024 par le Président du Syndicat intercommunal des Eaux de Lorquin-Gondrexange, auquel adhère la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le rapport annuel sur l'eau 2024 (annexé à la présente délibération)
- **Charge** Monsieur le Maire de tenir ce document à la disposition des habitants.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025_DE_12 **Objet : Demande de subvention à la Région Grand Est pour l'achat d'équipements pour la salle communale**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la salle communale est actuellement équipée avec du mobilier et de la vaisselle qui appartiennent au club du Temps Libre. Par ailleurs, le mobilier est ancien et n'est plus adapté.

Il propose donc d'acquérir de nouvelles tables et chaises, ainsi que de la vaisselle permettant d'accueillir jusqu'à 100 convives.

Après avoir réalisé plusieurs devis, le montant prévisionnel de ces achats s'élève à 21 995.91 € HT soit 26 395.10 € TTC.

Pour ce faire, il est proposé d'effectuer une demande de subvention à la Région Grand Est dans le cadre du dispositif « coup de pouce rural » à hauteur de 30 % du montant HT soit 6 598,77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'accepter** que la commune procède aux achats cités ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au financement de l'opération telles qu'indiquées ci-dessus
- **De charger** Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2025
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tous les documents nécessaires.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025_DE_13 Objet : Demande de subvention AMISSUR pour des travaux de sécurité routière

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que, pour assurer la sécurité des riverains et des usagers de la route, il est nécessaire de mettre en place des écluses avec bordures aux entrées du village en venant de Réchicourt-le Château (D91) et de Moussey (D40).

La rue des Halles et la rue de Moussey sont également source d'accident en raison de la vitesse excessive des automobilistes.

Après avoir envisagé toutes les possibilités, seule la mise en place d'une zone 30 pourrait améliorer la sécurité à moindre coût.

Plusieurs devis ont été effectués et le montant des travaux s'élèverait à 15 158 € HT soit 18 189.60 € TTC. Le Conseil Départemental de la Moselle dispose d'un programme appelé AMISSUR qui permet aux communes de bénéficier de 30 % du montant HT des travaux soit 4 547.40 € dans le cas présent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte** que la commune procède aux travaux cités ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre du programme AMISSUR 2025 à hauteur de 4 547.40 €
- **Charge** Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2025
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tous les documents nécessaires.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025_DE_14 Objet : Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de demandes de subventions transmis par les associations locales :

- Section A.M.C (Association des Mutilés Combattants et Victimes des Guerres) d'Avricourt-Blâmont pour participation aux frais de fonctionnement (achat de plaques, de médailles, déplacements, devoir de mémoire)
- Club du Temps Libre pour participer au financement de la sortie asperges
- Section intercommunale des donneurs de sang bénévoles pour participer au 60^{ème} anniversaire
- Association Le Trèfle de Cirey-sur-Vezouze pour participer au fonctionnement de l'association.

Après délibération, les membres du conseil :

- **Valident** les subventions suivantes pour l'année 2025 :
 - Section A.M.C d'Avricourt-Blâmont : 50 €
 - Club du Temps Libre : 700 €
 - Section intercommunale des donneurs de sang bénévoles : 500 €
 - Association le Trèfle : 0 €
- **Autorisent** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- **Chargent** Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2025.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025_DE_15 Objet : Modification de la délibération n° 2024_DE_04 portant sur la location du cabinet médical
--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, par délibération en date du 23/02/2024, il était prévu que le loyer du cabinet médical soit réparti comme suit, jusqu'au départ de l'ostéopathe dans le cabinet paramédical :

- 200 € par mois hors charges pour Floriane BOUBEL, ostéopathe
- 200 € par mois hors charges pour Daniel SANNER et Chadia PROUVOT SAOUD, médecins généralistes.

Les frais de fonctionnement (eau, électricité, ordures ménagères, frais d'entretien des locaux, internet, etc...) étant directement pris en charge par les médecins.

Il était également convenu que, pendant cette période, les médecins cherchent un nouveau confrère pour palier au futur départ en retraite du Docteur SANNER.

Or, à ce jour, et malgré les recherches des médecins et de la commune, aucun candidat n'a été trouvé.

L'ostéopathe s'est, quant à elle, installée dans les nouveaux locaux le 1^{er} avril 2025.

Afin d'aider au maximum les médecins, le conseil municipal accepte :

- **De maintenir** le tarif de 200 € / mois hors charges pour la location du cabinet médical jusqu'à l'arrivée d'un autre praticien
- **D'établir** un avenant au bail professionnel selon les critères évoqués ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025_DE_16 Objet : Acquisition de l'immeuble situé 58, rue des Halles
--

Monsieur le Maire indique qu'il s'est entretenu avec Maître BOGELMANN, mandataire judiciaire chargé de la liquidation de la SCI des Halles. Cette dernière était propriétaire de l'immeuble situé au 58, rue des Halles à Avricourt (section 02, parcelle 445).

Suite aux récentes dégradations (incendie) et face au danger potentiel que représente ce bâtiment, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le bien au prix de 15 000 €, somme entendue avec Maître BOGELMANN.

Après en avoir délibéré, Conseil municipal :

- **Accepte** l'achat de la parcelle n° 445, section 02 située 58, rue des Halles au prix de 15 000 € ;
- **Confie** l'exécution de cette décision à Monsieur le Maire par le biais d'un notaire
- **Autorise** le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'achat et à la mise en sécurité du bâtiment.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025_DE_17 Objet : Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour l'année 2025, il propose de maintenir les taux en vigueur.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Fixer** les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,57 %
- taxe d'habitation : 14,75 %

- **Charge** Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025_DE_18 Objet : Vote du budget annexe boulangerie 2025

Vu les résultats antérieurs reportés,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024,

Vu les états des dépenses engagées et restant à réaliser,

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le budget annexe Boulangerie 2025 comme suit :
 - Section de fonctionnement dépenses et recettes : 26 786.45 €
 - Section d'investissement dépenses et recettes : 91 028 €.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025_DE_19 Objet : Vote du budget principal 2025

Vu les résultats antérieurs reportés,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025,

Vu les états des dépenses engagées et restant à réaliser,

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le Budget Principal 2025 comme suit :
 - Section fonctionnement dépenses et recettes : 696 303.86 €
 - Section d'investissement dépenses et recettes : 260 982.40 €.

Délibération : adoptée à l'unanimité

✓ Travaux achevés :

- La peinture et le faux-plafond de l'appartement situé au-dessus du cabinet médical sont achevés. Un nettoyage complet de l'appartement doit être effectué avec l'aide du conseil municipal.
- La rampe et le garde-corps du cabinet médical sont posés (816 € TTC)
- La porte du vestiaire du foot a été remplacée par la société SRT PRO (1 580.02 € TTC)

✓ Travaux en cours/à venir :

- Aire de sports et loisirs : clôture de l'aire de jeux (début des travaux ce jour), remplacement des luminaires du stade et ajout de luminaires au city-stade (prévus prochainement)
- Cabinet médical : nettoyage de la façade par la société FL DRONES (3 897,78 € TTC) est prévu au samedi 12/04.
- Remplacement du punching ball détérioré (gratuit)

✓ Manifestations à venir :

- Samedi 19/04 : Chasse aux œufs au stade organisée par la commune et les Bout'en train
- Samedi 03/05 et dimanche 04/05 : fête patronale place de la mairie organisée par la commune, l'amicale des pompiers et les Bout'en train
- Jeudi 08/05 : Cérémonie à Avricourt pour les 3 communes : présence impérative du conseil municipal pour gérer l'organisation
- Samedi 21/06 : fête de la musique au stade organisée par les Arboriculteurs et les Bout'en train

✓ Informations diverses :

- Bulletin municipal 2024 : Monsieur le Maire demande l'aide du conseil municipal pour l'envoi aux sponsors et aux officiels
- Projet périscolaire : prochaine réunion le 25/04 à Avricourt 54
- Pôle d'Échange Multimodal à la gare d'Igney-Avricourt : le projet avance bien et confirme la nécessité de créer un périscolaire
- Proposition d'achat de la maison située 111A, rue de la Chapelle par M. ESCHMANN et Mme BANSEPT (actuellement locataires de la commune) : les membres du conseil sont favorables à cette vente sous réserve des conditions de celles-ci. Monsieur le Maire va mandater une agence immobilière afin de réaliser une estimation.
- Recrutement d'un ouvrier communal pour cet été : seulement 7 candidats à ce jour. Monsieur le Maire et ses 2 adjoints procéderont aux entretiens avec les candidats sélectionnés.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée par Monsieur le Maire à 19h50

DENNY Eric
Président de séance



GRAFF Aurélie
Secrétaire de séance

